

Compte rendu de séance

Séance du 23 mai 2023

L'an 2023 et le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de PERDIGEON Alain, Maire

Présents : M. PERDIGEON Alain, M. FRANCOIS Gérard, M. PAUMIER François, M. PINGITORE André, Mme PARPEX Sandrine, M. FERREIRA SERRAO Daniel, M. DELAVEAU Philippe, Mme GEYER Line, Mme MEYSTER Chrystelle, Mme RIASSE Isabelle, M. POISSON Olivier

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : -

Absent(s) ayant donné procuration : -

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2023 lequel n'apporte aucune observation.

Le maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Attribution de subvention au titre du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11
- Votants : 11

Date de la convocation : 04/05/2023

Date d'affichage : 16/05/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme RIASSE Isabelle

Objet(s) des délibérations

Point n°1 : Contrat rural

Monsieur expose au Conseil municipal l'objectif du contrat rural envisagé.

Il apparaît souhaitable de solliciter un Contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- Mise en place de trottoirs sur la D 145 à l'entrée Sud-Ouest du village et enfouissement des réseaux sur la partie concernée.

- Mise en place de trottoirs sur la partie Sud du Chemin de Pithiviers

- Réfection de la chaussée rue des Ormes

3 sociétés ont été sollicitées pour la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité, le programme de travaux présenté par Mr le maire

- désigne Mr Portela du Bureau d'Etudes SEMAF (77340 Pontault-Combault) pour la maîtrise d'œuvre de l'opération

- autorise Mr le Maire à signer les documents afférents à la réalisation des aménagements présentés.

Point n°2 : Modification horaire de la consultation citoyenne

Les horaires du scrutin ont été modifié par les services de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, de modifier les horaires du scrutin de 8h à 18h.

Point n°3 : Demande de subvention auprès de la CAESE

Monsieur le Maire présente les devis présentés par les entreprises contactées pour les opérations suivantes :

- Destruction et désamiantage de l'ancien garage
- Création d'un robinet extérieur
- Achat d'une brouette

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APRES AVOIR DELIBERE, RETIENT :

- pour la destruction et le désamiantage de l'ancien garage : L'entreprise TESSIER pour un montant de 3 820.00€ HT
- pour les travaux de création de robinet extérieur : L'entreprise PIET pour un montant de 245.00€ HT
- pour l'achat d'une brouette : L'entreprise LOISIRS SERVICES pour un montant de 480.60€ HT

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
	Montant HT		Montant demandé
- Destruction et désamiantage de l'ancien garage	3 820.00€	CAESE	2 272.80€
- Création d'un robinet extérieur	245.00€	Autofinancement	2 272.80€
- Achat d'une brouette	480.60€		
TOTAL	4 545.60€	TOTAL	4 545.60€

APPROUVE la demande de subvention et DIT que les opérations budgétaires seront inscrites au budget par une décision modificative.

Point n°4 : Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire présente le devis présenté par la société ETP pour l'installation de 2 dispositifs de ralentissement pour un montant de 25 760€ HT.

Son financement serait le suivant :

Montant des travaux : 25 760,00 €
Subvention du département (50%) : 12 880,00 €
Reste à charge de la Commune : 12 880,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, la demande de subvention.

Point n°5 : Attribution de subvention au titre du transport scolaire

Il est proposé d'attribuer aux familles marollaises une participation de 50€ pour chaque enfant qui détient un titre de transport scolaire annuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, d'attribuer une participation de 50€ au titre du transport scolaire.

Questions diverses :

∞ Suite au courrier reçu de l'ARS au sujet des nuisances liées à la location de la salle des fêtes, nous constatons que nous ne rentrons pas dans les critères de lieu public proposant de la musique amplifiée (égale ou supérieure à 12 fois par an). Pour cette raison, le Conseil préfère attendre le retour écrit de l'ARS pour prendre une décision au sujet du financement du limiteur sonore.

Le Conseil note également le non-respect des horaires sur la remise des clés de la salle des fêtes. Régulièrement, les locataires demandent la remise des clés 24h ou 48h avant. Le Conseil confirme et valide que la remise des clés est à 18h le vendredi, veille de la location.

∞ Retour du dépôt sauvage des déchets verts dans le Bois de la Folie (chemin des Vignes) et au niveau du hangar de Ghislain PELLETIER.

∞ Demande du Conseil à l'Association de Pétanque un courrier écrit pour l'organisation du concours nocturne fixé au 24/06/2023.

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 23 mai 2023
Le Maire
ALAIN PERDIGEON



Alain PERDIGEON
Le Maire